

Championnat de Ligue Pays de la Loire Dériveurs
Dimanche 19 novembre 2023
Lac de la Monnerie, 72200 La Flèche
Club de Voile La Flèche
5 A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire, consultable sur [reglements-des-championnats-de-ligue/](#)

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à:

4.1.1 - tous les bateaux des classes ILCA4, ILCA6, ILCA7, Europe, 420 ;

4.1.2 - Les autres dériveurs (Finn, 29er, 505, 470, Fireball, Ponant, Jet, ...) et les classes admises (cf 4.1.1) qui auraient un nombre insuffisant de bateaux inscrits seront regroupés dans un ou plusieurs groupes IND ;

4.1.3 Les Optimist, Open Skiff et RS Feva ne sont pas admis à participer puisqu'ils ont leur propre Championnat de Ligue Jeune.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.3 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site du club avant le 14 Novembre 2023 : <https://clubvoilelafleche.jimdofree.com/pré-inscription/>

4.4 **Les inscriptions tardives seront admises le jour même, mais majorées.** (selon le règlement de championnat de la ligue)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 14 Novembre 2023 23h59	Droits d'inscription après le 15 Novembre 2023 00h00
<i>Solitaire</i>	<i>12 Euros</i>	<i>16 Euros</i>
<i>Double</i>	<i>24 Euros</i>	<i>30 Euros</i>

5.2 Autres frais :

- hébergement possible à 100m du club aux CHES Berges de La Monnerie, pour la nuit du samedi au dimanche avec repas gourmand le samedi soir, (localisation, voir annexe1)

- **chambre 2 personnes + petit déj + repas du soir : 48 euros / personne**
- **chambre individuelle+ petit déj + repas du soir : 62 euros / personne**
- **repas du soir sans hébergement : 20 euros /personne**

Réservation uniquement par le biais du club, avant le **30 octobre 2023** ; règlement sur place lors de la confirmation d'inscription. Toutefois, une pré-réservation est engageante et oblige son règlement quelles que soient les circonstances.

Contact et engagement de réservation, en précisant le nombre et les noms des personnes :

- Par mail : clubvoilelafleche.inscription@gmail.com

- Guillaume Moniteur au 02.43.94.25.50 ou par mail cvf.laflechevoile@gmail.com

- Fabrice Cerfeuille, secrétaire au 0607723638 (ne pas hésiter à laisser un message)

6 PUBLICITE : sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 19 Novembre 2023 de 9h à 9h45

8.2 Jauge et contrôle à la discrétion du comité technique.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
19/11/2023	A partir de 10 h 30	Toutes les classes

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 L'emplacement de la zone de course est la totalité du Lac de la Monnerie.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : bananes, triangles ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 1 course sera retirée à partir de 4 courses validées.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs devront être déclarés au moment de la confirmation des inscriptions.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et

la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : une coupe au premier équipage de chaque classement.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

- Guillaume Moniteur au 02.43.94.25.50 ou par mail cvf.laflechevoile@gmail.com
- Fabrice Cerfeuille, secrétaire 0607723638 (ne pas hésiter à laisser un message)
- Par mail : clubvoilelafleche.inscription@gmail.com

Championnat de Ligue Pays de la Loire Dériveurs
Dimanche 19 novembre 2023
Lac de la Monnerie, 72200 La Flèche
Club de Voile La Flèche
5 A

ANNEXE1

CHES Hébergement les Berges de la Monnerie

PK : aire de préparation des bateaux

Stockage remorque et matériel la nuit dans l'enceinte du club.

